



Compte rendu

**Réunion du Comité Syndical
du 02.07.2015 - 17h30**

L'An Deux Mil Quinze, le 02 Juillet, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 12.06.2015
Etaient présents : (cf liste jointe)
Membres en exercice : 77
Membres présents : 45
Membres votants : 45+ 3 procurations
Secrétaire de séance : M. REMMERIE Bernard

M. P. MASSARD ouvre la séance et précise que le rapport annuel 2014 (point n° 2 de l'ordre de jour) sera présenté en fin de réunion.

Approbation des Comptes rendus du Comité Syndical du 23/02/2015 et du 23.03.2015

Compte rendu du Comité Syndical du 23.02.2015

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 02.03.2015 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 09.03.2015 aux Maires, aux Présidents de C.C., aux délégués titulaires et aux délégués suppléants

Compte rendu du Comité Syndical du 23.03.2015

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 03.04.2015 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 07.04.2015 aux Maires, aux Présidents de C.C., aux délégués titulaires et aux délégués suppléants

⇒ ***les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité***

Délibération 2015.15 : M.A.O. 2010.02 « Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2011 – 2015 – Lot N° 1 Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux » : passation d'un avenant N° 1 avec la Sté OURRY – Champdeuil (prolongation du marché jusqu'au 31.08.2016)

Le marché en cours pour l'exploitation des déchèteries arrive à son terme le 31 décembre 2015.

Pour mémoire, il est alloti comme suit :

- Lot 1 : Gardiennage, entretien des déchèteries, mise à disposition des caissons et transport des déchets collectés en déchèteries (titulaire : OURRY - Champdeuil)
- Lot 2 : Elimination des gravats (titulaire : Lafarge Ragonneau- Parçay s/ Vienne)
- Lot 3 : Valorisation des déchets verts (titulaire : SEDE Environnement – Ingrandes S/ V.)
- Lot 4 : Prise en charge du tout-venant (titulaire : COVED – Chanceaux-près-L.)
- Lot 5 : Valorisation du bois (titulaire : Dufeu – Lasse)

- Lot 6 : Mise à disposition des contenants, transport et élimination des DMS (titulaire : BS Environnement – Tours)
- La valorisation des ferrailles fait l'objet d'un contrat de reprise à part (titulaire : Menut – ST Pierre-des-C.)

Le SMICTOM du Chinonais mène une réflexion en vue d'optimiser et de faire évoluer son parc de déchèteries, celles-ci étant devenues obsolètes au regard des derniers arrêtés ministériels de 2012 et de l'évolution des filières de valorisation des déchets. Cette réflexion devrait mener à des extensions de sites, voire à la reconstruction de certaines déchèteries, à l'horizon de 2 à 3 ans.

Les travaux qui seront ainsi prévus n'ont pas d'incidence sur le traitement des déchets actuellement inclus aux lots 2 à 5 ci-dessus. C'est pourquoi, suite à la présentation faite au Comité Syndical le 23.03.2015, un premier appel d'offres a été lancé en avril 2015 pour le « traitement et la valorisation des déchets non-dangereux issus des déchèteries du SMICTOM du Chinonais pour la période 2016 – 2020 », découpé comme suit :

- Lot 1 : Traitement et valorisation des gravats inertes
- Lot 2 : Traitement et valorisation des déchets verts
- Lot 3 : Traitement et valorisation du bois
- Lot 4 : Traitement et valorisation du tout venant

En revanche, ces travaux auront une incidence sur les prestations objet de l'actuel lot 1 : les déchèteries devront être fermées durant la réalisation des travaux et l'organisation sur les sites va changer (types de déchets acceptés, horaires, nombre de bennes, modalités de transport...).

En conséquence, il est nécessaire que le SMICTOM du Chinonais aboutisse sur son projet d'optimisation pour pouvoir en intégrer les incidences sur le fonctionnement des déchèteries actuelles dans son prochain appel d'offres pour l'exploitation.

C'est pourquoi, il est envisagé de prolonger le marché en cours sur le lot 1 avec la Sté Ourry de 8 mois soit jusqu'au 31/08/2016.

Le montant initial du marché est estimé comme suit :

Année	Lot 1 Rémunération OURRY € HT
2011	916 794
2012	962 821
2013	1 032 478
2014	1 038 992
2015 (prévisions)	1 069 457
TOTAL 5 ans	5 021 056

Pour cette prolongation du marché de 8 mois, l'incidence financière peut être estimée à environ + 713 000 € HT.

La Commission d'appel d'offres a été consultée le 22.06.2015 sur ce projet d'avenant N° 1 avec la Sté OURRY et a émis un avis favorable.

Suite à cet avis de la Commission d'appel d'offres, le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser et approuver :

- La passation de l'avenant susvisé.
- Le Président à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent et approuvent :

- La passation de l'avenant n° 1 susvisé avec la Sté OURRY - CHAMPDEUIL.
- Le Président à signer les avenants et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Vote

Pour : 43 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015 Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015

M. P. MASSARD clôt ce dossier en apportant les précisions suivantes :

- Au Comité Syndical programmé en Septembre 2015, il sera présenté un projet d'avenant n° 2 avec la Sté OURRY concernant :
 - ✓ Le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries et le renforcement des moyens humains (doublement de certains postes)
 - ✓ La reprise en direct par le SMICTOM de la gestion informatisée des déchèteries
- Au global, les avenants n° 1 et 2 à passer avec la Sté OURRY atteindront une hausse de l'ordre de 15,8 % par rapport au montant initial du marché. Aussi, du fait du dépassement du seuil de 15%, la Sous-Préfecture de CHINON a été consultée afin d'obtenir un avis préalable à la passation du 2ème avenant et a donné son accord.

Délibération 2015.16 : MAO 2015.04 « Traitement et valorisation des déchets non dangereux issus des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2016 – 2020 » – Autorisation au Président de signer le marché

Par délibération en date du 23.03.2015, le Comité Syndical a pris acte du lancement d'un appel d'offres ouvert pour le traitement et la valorisation des déchets non dangereux issus des déchèteries pour la période 2016 – 2020.

Cet appel d'offres ouvert se décompose en 4 marchés :

- Lot N° 1 Traitement et valorisation des gravats inertes
- Lot N° 2 Traitement et valorisation des déchets verts
- Lot N° 3 Traitement et valorisation du bois
- Lot N° 4 Traitement et valorisation du tout venant

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22.06.2015 et a attribué les 4 marchés de la façon suivante :

N° et intitulé du lot	Attributaire	Coût à la tonne HT	Montant annuel HT (sur la base des tonnages estimatifs 2015)
Lot N° 1 Traitement et valorisation des gravats inertes	Sté RAGONNEAU – DANGE ST ROMAIN (86)	1,79 €HT / T	10 566,37 € HT
Lot N° 2 Traitement et valorisation des déchets verts	Sté SEDE ENVIRONNEMENT - INGRANDES (86) - Variante	16 €HT / T	128 720,00 €HT
Lot N° 3 Traitement et valorisation du bois	Sté ECOSYS - CARQUEFOU (44)	19,50 €HT / T	18 739,50 €HT
Lot N° 4 Traitement et valorisation du tout venant	Sté COVED – CHANCEAUX PRES LOCHES (37)	49,80 €HT / T + TGAP 14 €HT / T	518 694,00 €HT

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature des 4 marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorise la signature des 4 marchés lots attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

Vote

Pour : 43 + 3 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Excusé : 2

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015

Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015

Lors de la présentation de ce dossier, et en réponse à une question posée par un élu, il est précisé que le tout-venant est enfoui en Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux (ISDND). Il est également indiqué que le traitement par compostage représente bien un coût pour le SMICTOM même si le compost produit est commercialisé. L'exploitant établit un équilibre financier entre le prix auquel il cède le compost et le coût du process de compostage (réception, broyage, mis en andain etc.).

Pour information, une visite des sites de traitement pourra être organisée à destination des élus.

(Arrivée de M. BRUYANT François à 17 h 55)

Délibération 2015.17 : Sacs Poubelles 2016 – lancement d'un appel d'offres ouvert

Pour l'approvisionnement 2016 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs gris de 30 litres	1 800 000 sacs	2 500 000 sacs
Sacs gris de 100 litres	1 040 000 sacs	1 500 000 sacs

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs Jaunes de 50 litres	1 590 000 sacs	1 800 000 sacs
Sacs Jaunes de 110 litres	40 000 sacs	80 000 sacs
Sacs Bleus de 30 litres	285 000 sacs	360 000 sacs

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert sur la base des quantités minimums et maximums susvisées.

Le Président reviendra devant le Comité Syndical à la fin de la procédure afin que celui-ci l'autorise à signer les marchés avec les candidats qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical prennent acte de ces informations.

Vote

Pour : 44 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015
Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015***

Qualité des sacs

Par rapport au précédent marché, plusieurs élus évoquent la qualité des sacs. Lors des dernières livraisons, il a été constaté que certains rouleaux de sacs noirs comprenaient des fissures au niveau des soufflets.

Il est demandé aux Mairies de faire remonter l'information, au plus vite, auprès du SMICTOM afin que des démarches soient entamées auprès du fournisseur de sacs.

Conteneurisation de la collecte

Cette évolution risque d'être imposée par les textes. Cette conteneurisation apporte des solutions à certains problèmes (sacs éventrés – amélioration des conditions de travail des ripeurs).

En contrepartie, elle engendre des coûts supplémentaires (coût et maintenance des bacs – collecte plus lente) et des désagréments liés au fait que les bacs restent dans la rue. Une solution serait d'installer des bacs collectifs, et bacs de regroupement.

Par rapport à la mise en place d'une tarification incitative, il s'agit d'un dossier complexe à mettre en place possédant des avantages mais également des inconvénients.

En tout état de cause, ces dossiers devront faire l'objet d'une étude plus approfondie avant toute prise de décision.

Délibération 2015.18 : Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (D.E.E.E.) : renouvellement de la convention avec OCAD3E

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) sur les déchèteries, le SMICTOM du CHINONNAIS a signé des conventions avec OCAD3E le 29.06.2013 (DEEE hors lampes) et le 05.07.2013 (lampes). Ces conventions ont pour objet de régir les relations techniques et financières entre OCAD3E et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des DEEE. Le nouveau barème de soutien 2015-2020 modifie sensiblement en notre faveur les conventions OCAD3E ; en accord avec les associations qui représentent les collectivités et le Ministère de l'écologie, OCAD3E a décidé de résilier de façon anticipée au 31 décembre 2014 les conventions qui nous lient (DEEE hors lampes, lampes), et a sollicité la signature de nouvelles conventions dont la durée coïncide avec celle du nouvel agrément (1/1/2015 – 31/12/2020).

Il est donc demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le renouvellement des conventions avec OCAD3E.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, acceptent les propositions susvisées et autorisent le Président à signer le renouvellement des conventions avec OCAD3E.

Vote

Pour : 44 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015
Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015***

Délibération 2015.19 : Convention avec la Communauté de Communes « Les Portes du Poitou »

Suite à une délibération en date du 28.06.2010, une convention de services prenant effet le 01.03.2012 a été établie entre le SMICTOM du CHINONNAIS et la Communauté de Communes Vienne et Creuse pour la collecte du lieudit « le Groin » situé sur la commune de PORT DE PILES.

En effet, le camion doit effectuer un détour de plusieurs dizaines de kilomètres pour assurer la collecte de ce hameau qui regroupe une dizaine d'habitations.

Comme tenu de la situation géographique de ce groupement limitrophe avec le lieudit « Bec des deux eaux » situé sur la commune de PORTS SUR VIENNE (à environ 1,5 km), le SMICTOM a été sollicité pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères de ce hameau.

Depuis la signature de cette convention, la communauté de communes Vienne et Creuse a fusionné avec la Communauté de Communes Mâble et Vienne et est devenu Communauté de Communes « Les Portes du POITOU ».

Aussi, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention avec la nouvelle entité, à savoir la Communauté de Communes « Les Portes du POITOU » et ceci en gardant les modalités de facturation du coût du service jusqu'à présent utilisées → contribution pour la collecte et le traitement des ordures ménagères : application de coût à l'habitant arrêté par le Comité Syndical dans la grille à l'habitant.

Cette convention débiterait au 1^{er} juillet 2015 et expirerait le 31.12.2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, acceptent les propositions susvisées et autorisent le Président à signer la convention avec la C.C. « Les Portes du Poitou ».

Vote

Pour : 44 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015
Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015***

Délibération 2015.20 : Frais de déplacement du Personnel

Le Comité Syndical,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié,
Vu le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 modifié,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de prise en charge ou de remboursement des frais de déplacement (transport et séjour) du personnel de la collectivité,

décide :

Article 1 : Objet

Sont pris en charge par le budget, dans les conditions fixées par la présente délibération, les frais de déplacement (transport et séjour) en France, du personnel de la collectivité, autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service dans la mesure où il satisfait aux conditions d'assurance et doté d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale.

Article 2 : Frais pris en charge

Les frais relatifs aux missions et déplacements en France métropolitaine sont pris en charge conformément aux dispositions du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié. L'autorité territoriale choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

- Les frais d'utilisation de la voiture personnelle sont remboursés sur la base de l'article 15 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et l'article 10 du décret 2006-781 susvisés.

- Le remboursement des frais de transport par voie ferrée (tarif 2^{ème} classe) est pris en charge sur production de justificatifs si l'autorité territoriale a choisi ce mode de transport dans l'intérêt du service.

- Les frais de repas et d'hébergement font l'objet d'un remboursement sur les bases suivantes :

- les frais de repas du midi et du soir réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, sont remboursés dans la limite du taux de 15,25 € par repas et de 60 € pour les frais d'hébergement,
- lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement, aucune indemnité n'est versée
- une majoration de l'indemnité d'hébergement de 65 % maximum est appliquée sur présentation de justificatifs et dans la limite des frais réellement engagés dans les cas suivants :

- ✚ Salon Pollutec
- ✚ Séminaires AMORCE

Dans l'intérêt du bon déroulement de la mission, et s'il n'en résulte pas de dépense supplémentaire, ces frais pourront cependant être pris directement en charge par le Syndicat.

Pourront faire également l'objet de remboursement :

- les frais de taxi ou de location de véhicule, en cas de nécessité, dans les conditions fixées à l'article 11 du décret 2006-781
- les frais de péage d'autoroute et de stationnement payant, dûment justifiés, en cas d'utilisation du véhicule personnel ou d'un véhicule de service ou de location
- les frais de transport en commun dûment justifiés.

Des avances sur le paiement des indemnités peuvent être consenties aux agents qui en font la demande.

Article 3 : Crédits

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget du Syndicat.

Article 4 : Voies et délais de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Vote

Pour : 44 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015
Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015

Délibération 2015.21 : Admission en non valeurs de sommes irrécouvrables

Vu l'état des sommes irrécouvrables établi par la Trésorière de Chinon le 26.11.2014, Il est proposé au Comité Syndical l'admission en non valeurs de titres émis au cours des années 2010 et 2013.

Le montant global de ces produits s'élève à 59,75 TTC, soit 49,96 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent cette proposition.

Vote

Pour : 44 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015
Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015

Questions et Informations diverses

Résultat marché à procédure adaptée n° 2015.02 : Acquisition de contenants : bacs roulants 750 L pour OM et bacs roulants 340 L pour matériaux à recycler »

Attributaire

Sté CITEC Environnement - CRISSEY (71)

Montant du Marché

	Qté Commandée	Montant unitaire HT	TOTAL HT
Bacs 750 L OMR	50	105	5 250,00
Bacs 340 L couvercle Jaune	75	44	3 300,00
Bacs 340 Couvercle Bleu	20	44	880,00
		TOTAL HT	9 430,00

Comme pour les sacs poubelles, il est précisé que les commandes des communes (bacs pour les écoles – les salles des fêtes – points de regroupement) doivent transiter par les Communautés de Communes (collectivités ayant la compétence déchets) avant leur transmission au SMICTOM.

Résultat marché à procédure adaptée n°2015.03 « Refonte du site internet du SMICTOM du CHINONNAIS »

Attributaire

Sté JTS - JOUE LES TOURS (37)

Montant

Solution de base	4 690,00 € HT
Maintenance	480,00 €HT par an
Option 1 Création jeux	1 200,00 € HT
Option 2 Animations motion design	1 960,00 € HT
TOTAL HT	8 330,00 € HT

Prochaine réunion du Comité Syndical

- le 14.09.2015 à 17 h 30

(Arrivée de Mme CAUDIU Sandrine à 18 H 30)

Délibération 2015.14 : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS

VU le rapport annexé pour l'année 2014 et présenté lors de la séance,

CONSIDÉRANT l'obligation faite par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport

Vote

Pour : 45 + 3 procurations
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 08.07.2015 **Délibération publiée ou notifiée le 08.07.2015**

Lors de la présentation par M. P. MASSARD du diaporama adressé à chaque membre titulaire, il est précisé un certain nombre de points.

Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation du rapport annuel 2014

Diapo 10 Organisation de la collecte

Les points colonnes d'apports volontaires seront nettoyées d'ici la fin de l'année.

Diapo 13 Collecte sélective

Le flux jaune est en progression en 2015. Cette hausse peut s'expliquer par le fait que les bennes ont été modifiées début 2015 et remises aux normes de sécurité.

Diapo 16 Centre de Tri

Taux de refus

La hausse du taux de refus n'est pas forcément le signe d'une dégradation de la qualité : il s'agit du taux de refus global, emballages et papier confondu. Le taux de refus des papiers est très inférieur à celui des emballages et le tonnage des papiers est en baisse : le taux de refus moyen augmente donc de façon arithmétique.

Etude sur la faisabilité d'un Centre de Tri interdépartemental

Elle va débiter très prochainement (choix du Bureau d'études fait tout dernièrement). Les résultats de cette étude sont programmés d'ici la fin de l'année.

Cette étude portera sur 1 voir 2 Centres de Tri sur le département et abordera l'aspect « humain » (reclassement des agents de tri actuellement en place).

L'ADEME devrait participer au financement de cette étude.

Diapo 17 UVE

Concernant la vapeur, il est précisé que la production totale est de l'ordre de 55 000 à 60 000 tonnes par an. Une partie seulement est utilisée par le CHC mais une autre partie est utilisée par l'usine pour ses besoins propres, ce qui permet de valoriser environ la moitié de la production totale.

Concernant la durée de vie de l'UVE, il est indiqué que le contrat d'exploitation actuel arrive à son terme en 2019. Des discussions sont en cours concernant son avenir (notamment avec Tour(s) Plus).

Diapo 22 UVE – Traitement des fumées

Les résultats sont très inférieurs aux seuils maximum règlementaires. Il est cependant précisé que la hausse observée sur les cartouches n° 28 et 32 est respectivement liée à un problème technique sur certaines manches du traitement des fumées et à une coupure de courant.

Diapo 23 Compostage domestique

Concernant le compostage collectif, qui se met en place difficilement, un point sera fait prochainement avec le CPIE.

Diapo 25 Les déchèteries

Sécurité

Une réflexion est en cours concernant la sécurité des déchèteries : visite avec le référent sûreté de la gendarmerie à Noyant, Chinon et Savigny.

Modification des horaires

Un projet de réaménagement des horaires, élaboré par le groupe de travail « déchèterie » et l'exploitant (Sté Ourry), a été transmis aux Communautés de Communes pour avis. Le sujet sera soumis au Comité Syndical le 14 septembre prochain pour une mise en œuvre à compter de 2016.

Diapo 38 Communication – Evénementiels

Cette année, la journée « portes ouvertes » du Centre de Tri se déroulera le Samedi 10.10.2015.

M. MASSARD clôt ce point de l'ordre du jour en répondant à la question posée par un élu quant à la mutualisation d'accès à toutes les déchèteries.

La possibilité de mutualiser les déchèteries est à l'étude. Néanmoins, la question n'est pas facile à résoudre car la mutualisation des accès va de pair avec la mutualisation des coûts ; or, les coûts par habitant sont sensiblement différents d'une déchèterie à l'autre (en raison de l'ancienneté, de la fréquentation etc.).

L'accès des déchèteries est déjà mutualisé sur la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire depuis 2014, regroupant les 3 déchèteries : Chinon, La Roche Clermault et Savigny en Véron

Récapitulatif de la séance

N° 2015.14	Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS
N° 2015.15	M.A.O. 2010.02 « Exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2011 – 2015 – Lot N° 1 Accueil des usagers, entretien des déchèteries, mise à disposition des bennes et enlèvements des déchets non dangereux » : passation d'un avenant N° 1 avec la Sté OURRY – Champdeuil (prolongation du marché jusqu'au 31.08.2016)
N° 2015.16	MAO 2015.04 « Traitement et valorisation des déchets non dangereux issus des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS pour la période 2016 – 2020 » – Autorisation au Président de signer le marché
N° 2015.17	Sacs Poubelles 2016 – lancement d'un appel d'offres ouvert
N° 2015.18	Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (D.E.E.E.) : renouvellement de la convention avec OCAD3E
N° 2015.19	Convention avec la Communauté de Communes « Les Portes du Poitou »
N° 2015.20	Frais de déplacement du Personnel
N° 2015.21	Admission en non valeurs de sommes irrécouvrables

Séance levée à 20H10

Le Président
P.MASSARD



LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 02.07.2015 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents Excusés
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme COUVREUX Jocelyne
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. DE BECDELIEVRE Jacques →procuration donnée à M. CARLES Jean Marie (Cinq Mars la Pile)
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. RAVENEAU Joël
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RONFAUT Jeanne
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents Excusés
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. J.L. DUPONT →procuration donnée à M. P. GUILLARD (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	Absents
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	M. MONDRAGON Christian
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Mme SIMON Christine
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. RUEL Fabrice
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BELHANAFI Sofiane
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme GALLAUD Chantal
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. DOUTRE Enrique
NEUL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme CAUDIU Sandrine
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BOUGEARD Sébastien
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents Excusés
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. PAVY Michel
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LECOMTE Serge
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESHAYES Michel

Arrivée à 18H30

STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. ANDREANI Jean-Pierre
SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C. du Bouchardais)	Absents
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	Absents
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice → procuration donnée à M. P. MASSARD (La Chapelle Aux Naux)
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LEGRAND Gérard

Arrivé à 17H55

Assistaient également

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme S. DAUCE
- * Mme S. PICARD

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 45

Membres votants : 45+3 procurations

Secrétaire de séance : M. REMMERIE Bernard